LFDE EUROPE CONVERTIBLES SRI M

RAPPORT MENSUEL FINANCIER AU 30 SEPTEMBRE 2026

Brice Perin | Christine Delagrave | Philippe Garnier

Objectif d'investissement

L'objectif de gestion du Compartiment est double : - chercher à offrir une performance supérieure à celle des marchés d'obligations convertibles européens sur la durée de placement recommandée supérieure à 4 ans par le biais d'investissements en obligations convertibles européennes. Cet objectif sera réalisé via un portefeuille géré activement, principalement investi en titres dits de catégorie « Investment Grade » (notés au minimum BBB- / Baa3 ou de notation jugée équivalente par la Société de Gestion en application de la méthode de Bâle) : et - mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Actif net global	**309,69 M€**
VL part M	**201,43 €**

Caractéristiques de la SICAV

Composition de l'indicateur de référence*	
FTSE Convertible Europe Focus	100%

* Depuis le 30 déc. 2022

Caractéristiques	
Date de création de l'OPC	06/12/2004
Date de 1ère VL de la Part	06/12/2004
Durée minimale de placement recommandée	4 ans et plus
Classification SFDR	Article 8
Société de gestion	Lbp Am Sa
Dépositaire	CACEIS Bank SA
Eligible au PEA	Non
Valorisation	
Fréquence de valorisation	Quotidienne
Nature de la valorisation	Cours de clôture
Code ISIN part M	FR0010130807
Ticker Bloomberg part M	SOGCNVE FP
Lieu de publication de la VL	www.lbpam.com
Valorisateur	CACEIS Fund Administration SA
Souscriptions-rachats	
Heure limite de centralisation auprès du dépositaire	13h00
Heure limite de passage d'ordre auprès de La Banque Postale	12h15
Ordre effectué à	Cours Inconnu
Souscription initiale minimum	Néant
Décimalisation	1/100 000 ème de part
Frais	
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,42% TTC de l'actif net
Commissions liées aux résultats	Néant
Commission de souscription	6% maximum (dont part acquise : Néant)
Commission de rachat	Néant

NOTATION MORNINGSTAR™ Convertible Bond - Europe
★★★ Au 30-09-2025

NOTATION MORNINGSTAR SUSTAINABILITY™
Au 31-08-2025

NOTATION QUANTALYS™ Obligations Convertibles Europe
Au 31-08-2026

PROFIL DE RISQUE

1	2	**3**	4	5	6	7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

Performances arrêtées au 30 septembre 2026

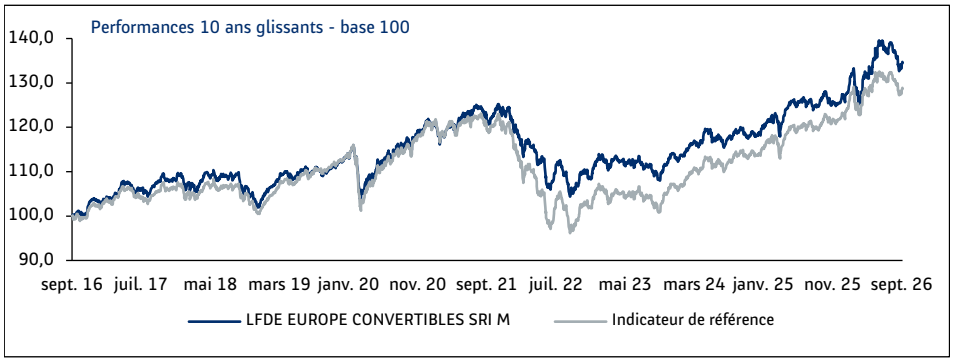

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
Les calculs sont réalisés coupons nets réinvestis, nets de frais de gestion, sans déduction des droits d'entrée / sortie éventuels.

PERFORMANCES CUMULÉES	Début d'année	1 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
OPC	7,09%	-1,52%	7,47%	22,10%	11,21%	34,56%
Indicateur de référence	5,51%	-1,19%	7,32%	24,83%	7,98%	28,75%
Ecart de performance	1,58%	-0,33%	0,15%	-2,73%	3,23%	5,81%

PERFORMANCES ANNUELLES		2025	2024	2023	2022	2021
OPC		6,22%	3,72%	5,36%	-12,99%	3,43%
Indicateur de référence		7,19%	6,16%	5,37%	-15,74%	0,85%
Ecart de performance		-0,97%	-2,44%	-0,01%	2,75%	2,58%

PERFORMANCES ANNUALISÉES				3 ans	5 ans	10 ans
OPC				6,87%	2,15%	3,01%
Indicateur de référence				7,66%	1,55%	2,56%
Ecart de performance				-0,79%	0,60%	0,45%

Principaux indicateurs de risque

INDICATEURS DE RISQUE		sur 6 mois	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Volatilité de l'OPC		8,36%	7,48%	5,89%	6,23%	5,93%
Volatilité de l'indicateur de réf.		6,79%	6,46%	5,49%	6,28%	5,84%
Tracking error		2,58%	2,29%	1,84%	1,96%	1,88%
Ratio de Sharpe		1,37	0,72	0,68	0,00	0,36
Ratio d'information		2,14	0,06	-0,43	0,31	0,24
Beta		-	1,11	1,02	0,94	0,96

Données calculées sur le pas de valorisation.

		Plus forte perte historique	Début de la plus forte perte	Fin de la plus forte perte	Délai de recouvrement
Perte maximale 10 ans		-16,63%	19/11/2021	29/09/2022	964 jours

Volatilité	Elle mesure l'importance des variations du prix d'un actif et donne donc une estimation de son risque (mathématiquement, la volatilité est l'écart type des rentabilités de l'actif).
Tracking error	C'est la mesure du risque pris par le portefeuille par rapport à son indicateur de référence.
Ratio de Sharpe	Il mesure l'écart de rentabilité du portefeuille par rapport au taux sans risque divisé par la volatilité du portefeuille.
Ratio d'information	C'est l'écart de performance entre le portefeuille et son benchmark divisé par la tracking error.
Bêta	Il est la mesure de la sensibilité du portefeuille par rapport à son benchmark.

Sources des données, OPC et indicateurs de réf. : LBP AM

Commentaire de gestion

En septembre, les obligations convertibles européennes faiblissent avec des marchés actions globalement stables mais très dispersés. L'indice action large Euro Stoxx 50 termine le mois en retrait de presque 2.5%. Les obligations convertibles européennes cèdent entre 1.0% et 1.2% selon leurs indices de référence. Les positionnements sectoriels se sont donc montrés plutôt favorables aux convertibles avec la surperformance des Technologiques (par exemple ASML et STM qui s'adjugent 9%). En revanche, les secteurs négativement sensibles aux taux ont pesé sur la performance comme l'Immobilier (-12% pour Vonovia et TAG) ou les Télécom (Cellnex -15%).

Le marché primaire s'est rouvert en septembre avec 2 milliards d'€ de nouvelles émissions dont 600 m d'€ de Deutsche Boerse, 500 m d'€ de Soitec SA et 380 m d'€ de Accor SA.

Avec un marché actif mais incertain, les valorisations intrinsèques des obligations convertibles ont cédé un point de volatilité implicite à 32% en moyenne du gisement et les spreads implicites sont restés stables. En revanche, les taux d'intérêt ont continué à progresser au cours du mois avec le taux 10 ans allemand passant de 3.30% à 3.60% ce qui a pesé sur la valorisation des convertibles.

Au cours du mois, nous avons participé aux primaires solides en profil crédit. Nous avons allégé nos Euronext pour ne pas cumuler avec les Deutsche Boerse. Nous avons apporté au « tender » les Accor 2027 qui ont été rappelées et forcées à la conversion. De même nous avons converti les Elis et les SPIE puis nous avons vendu les actions. Enfin nous avons renforcé les Ragstiftung échangeables en Evonik car nous pensons que l'offre de BASF pourrait être acceptée et que ces instruments bénéficient d'une prime d'OPA attractive.

Ce document est destiné aux seules personnes initialement destinataires et il ne peut pas être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu. Il n'est ainsi ni reproductible, ni transmissible, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable écrite de LBP AM, laquelle ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation qui pourrait être faite du document par un tiers.

LFDE EUROPE CONVERTIBLES SRI M

FTSE Convertible Europe Focus Hedged

30 septembre 2026

Structure du portefeuille

RÉPARTITION PAR NATURE DE TITRE EN % DE L'ACTIF NET

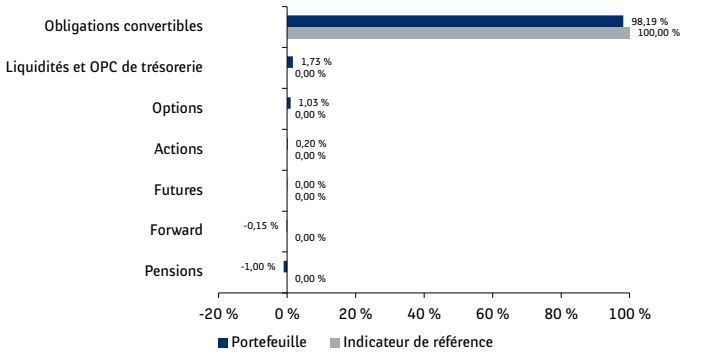

Hors bilan : -0,28% Futures, 0,79% Options

RÉPARTITION SECTORIELLE DE LA CONTRIBUTION AU DELTA *

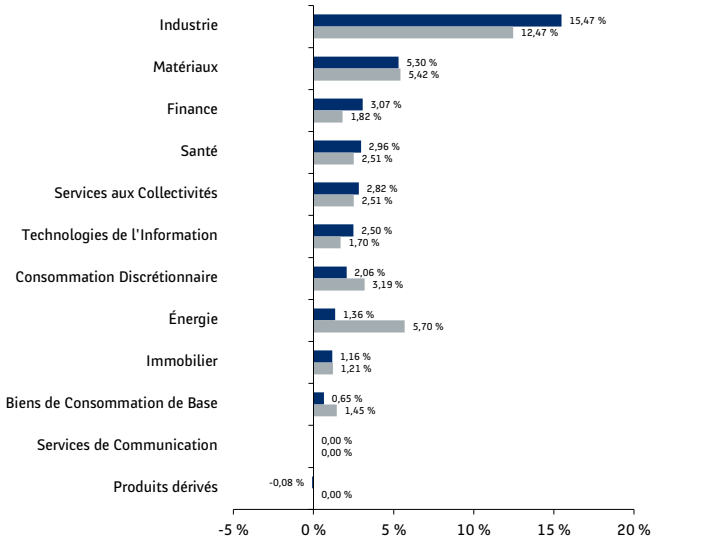

INDICATEURS CLÉS

Delta	37,28%
Sensibilité taux (ajustée du Delta)	2,66
Maturité moyenne	4,67 ans
Vega	0,50
Nombre de titres en portefeuille	40
Rating moyen (sur - du fonds)	BBB+

Indicateurs calculés au pire sauf indication contraire

5 PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS AU DELTA

Libellé	Delta
EVONIK INDUSTRIES AG	5,30%
SCHNEIDER ELECT SE	4,22%
LEGRAND SA	2,72%
QIAGEN N.V. NYSE	2,42%
IBERDROLA SA	2,37%

5 PRINCIPAUX TITRES EN PORTEFEUILLE

Libellé	Nature de titre	% de l'actif net
SCHNEIDER ELEC 0.25% Sept/34 CV	Obligations	7,19%
LEGRAND SA 1.50% 06/33 CV	Obligations	5,30%
CELLNEX TELEC 0.75% Nov31 CV EMT	Obligations	4,87%
QIAGEN NV 2.5% Sept/31 CV	Obligations	3,97%
VONOVIA 0% 05/30 CV	Obligations	3,88%

OPC EN PORTEFEUILLE

Libellé	Catégorie AMF	% de l'actif net
OSTRUM SRI CASH M	Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme	1,70%

RÉPARTITION PAR NOTATION EN % DE L'ACTIF NET

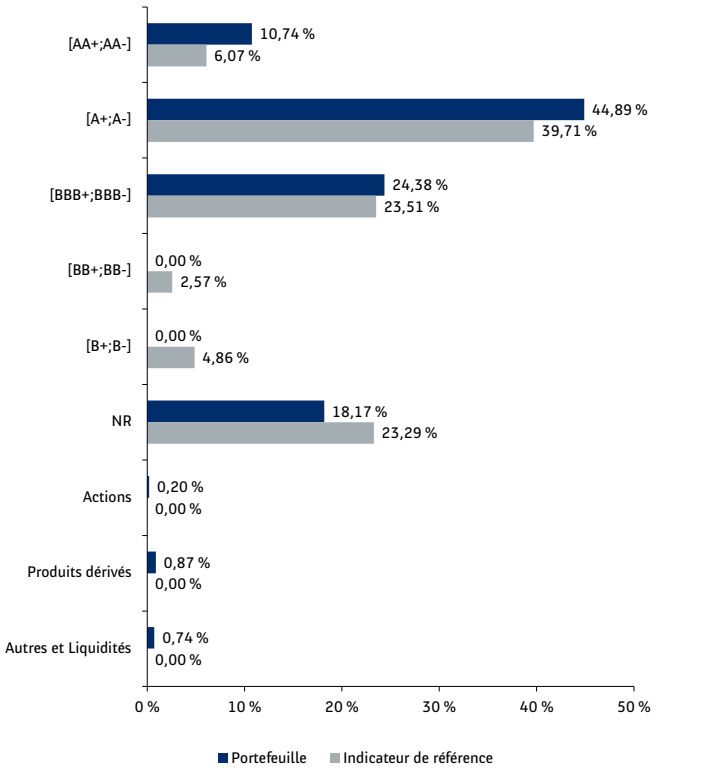

RÉPARTITION PAR PAYS EN % DE L'ACTIF NET

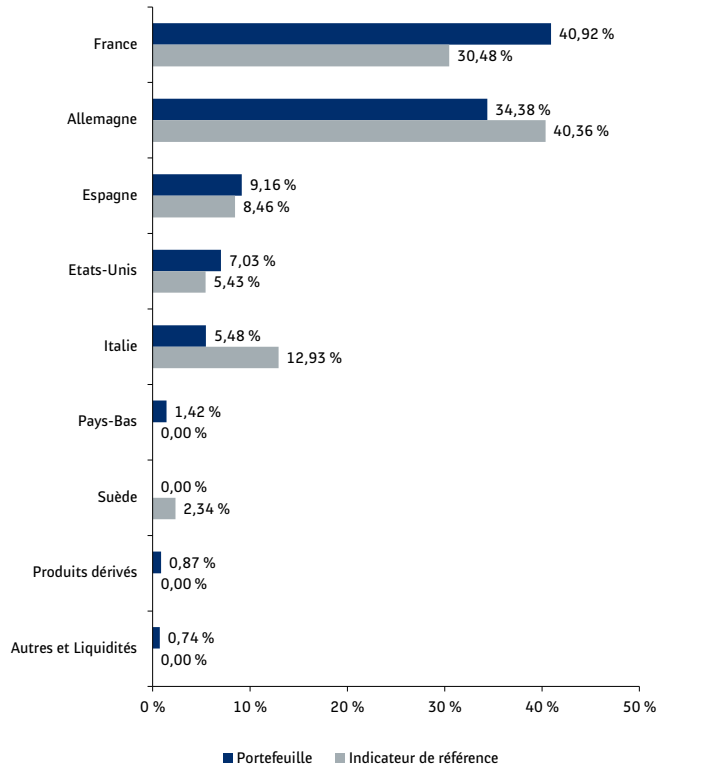

Informations produites à titre purement indicatif (sans aucune valeur (pré)-contractuelle) ne constituant ni une sollicitation quelconque d'achat ou de vente de l'OPC ni une recommandation personnalisée : elles pourront être modifiées le cas échéant au cours de la gestion de l'OPC et ce, dans le respect de la réglementation applicable. LBP AM ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement prise ou non, sur la seule base des informations contenues dans ce document. Les DIC, prospectus et dernier document périodique sont disponibles auprès de LBP AM sur simple demande ou sur le site www.lbpam.com.

LBP AM
36, Quai Henri IV - 75004 Paris

www.lbpam.com
Agrément AMF n°GP20000031

LFDE EUROPE CONVERTIBLES SRI M

RAPPORT MENSUEL ESG AU 30 SEPTEMBRE 2026

PROFIL GREaT DU PORTEFEUILLE

Approche ESG	Amélioration de note[1]
Taux de retraitement de l'univers de comparaison	30%
Score GREaT moyen pondéré du portefeuille	7,75
Score GREaT moyen pondéré de l'univers de comparaison retraité[2]	7,60

Le score GREaT est issu d'une méthodologie d'analyse ESG propriétaire du Groupe LBP AM. L'échelle du score GREaT est comprise entre 1 et 10, 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

[1] L'approche ESG dite en 'amélioration de note' consiste à obtenir un score GREaT moyen pondéré du portefeuille supérieur à celui de l'univers de comparaison retraité.

[2] L'univers de comparaison retraité correspond à l'univers duquel on a retiré un pourcentage d'émetteurs - correspondant au taux de retraitement de l'univers de comparaison - étant sur une liste d'exclusion applicable au portefeuille et/ou ayant les pires scores GREaT.

ESG : critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

Pour en savoir plus sur la composition de l'univers de comparaison, nous vous invitons à consulter le prospectus du fonds.

METHODOLOGIE GREaT

Gouvernance responsable

Encourager la diffusion des meilleures pratiques en termes de gouvernement d'entreprise et d'éthique des affaires.

Gestion durable des Ressources

Gérer durablement les ressources humaines et naturelles : respect des droits fondamentaux au travail, politiques et pratiques RH, protection de l'environnement et limitation des impacts négatifs sur la nature tout au long de la chaine de valeur.

Transition Energétique

Contribuer à la transition énergétique pour de nouveaux modes de consommation et de production plus durables, et accompagner le passage d'un modèle économique fortement consommateur d'énergies fossiles vers un modèle sobre, résilient et décarboné.

Développement des Territoires

Assurer le respect des droits humains dans l'ensemble de la chaîne de valeurs des entreprises (communautés, clients, chaînes d'approvisionnement...) et impact sociétal des entreprises.

	Portefeuille	Couverture du portefeuille	Comparable	Couverture du comparable	Type de comparable
G - **G**ouvernance Responsable	**7,09**	100,0%	**6,43**	99,8%	
R - Gestion Durable des **R**essources	**7,07**	100,0%	**6,04**	99,8%	Univers de comparaison
E - Transition **E**nergétique	**7,21**	100,0%	**6,43**	99,8%	
T - Développement des **T**erritoires	**7,37**	100,0%	**6,18**	98,5%	

Le fonds ne prenant pas d'engagement de performance relatif à son comparable sur les piliers GREaT, la note du portefeuille peut être supérieure ou inférieure à celle de son comparable.

Répartition du portefeuille et de l'univers de comparaison par Score GREaT

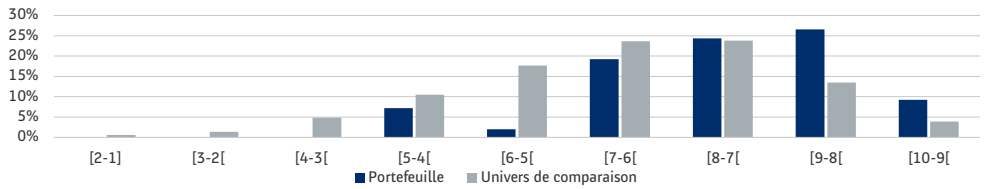

Meilleurs Scores GREaT du portefeuille et Contribution de chaque pilier au Score GREaT de l'émetteur

Nom de l'émetteur	Poids dans le portefeuille	Score GREaT	G	R	E	T
SCHNEIDER ELECTRIC SE	9,1%	10,00	15,8%	29,6%	27,8%	26,8%
CELLNEX TELECOM SA	4,9%	8,76	23,8%	37,0%	9,4%	29,9%
IBERDROLA FINANZAS SA	2,3%	8,62	17,3%	23,6%	32,6%	26,5%
STMICROELECTRONICS NV	3,8%	8,51	7,9%	29,2%	20,9%	41,9%
SAIPEM SPA	1,4%	8,49	13,0%	29,2%	36,2%	21,6%

LFDE EUROPE CONVERTIBLES SRI M

RAPPORT MENSUEL ESG AU 30 SEPTEMBRE 2026

INDICATEURS DE DURABILITE DU PORTEFEUILLE

	Portefeuille	Engagement Minimum
Pourcentage d'Investissement Durable	69,9%	20,0%

Au sens du réglement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), un investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.
Le pourcentage d'investissement durable présenté ici repose sur la méthodologie propriétaire du Groupe LBP AM, disponible en intégralité sur notre site internet : https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables

Indicateur 1 - Environnement	Portefeuille	Comparable
Alignement net zéro	70,9%	57,1%
Taux de Couverture	100,0%	100,0%

Indicateur 2 - Gouvernance	Portefeuille	Comparable
Mixité au sein des organes de gouvernance	43,1%	40,5%
Taux de Couverture	97,4%	98,7%

HISTORIQUE DE PERFORMANCE DE L'INDICATEUR 1

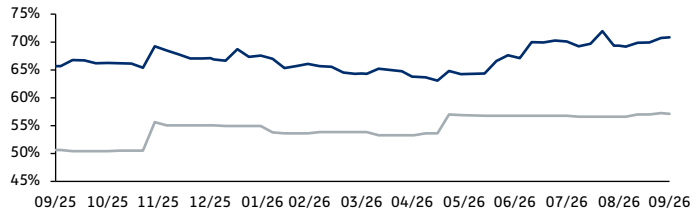

HISTORIQUE DE PERFORMANCE DE L'INDICATEUR 2

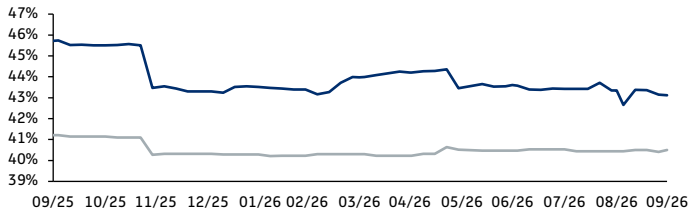

Portefeuille Univers de comparaison

Méthodologie de l'indicateur 1 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
Trajectoire Net Zero Source(s) : CDP_TEMP	Part des entreprises dont les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTI.	%

Méthodologie de l'indicateur 2 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
Mixité au sein des organes de gouvernance Source(s) : MSCI,CLARITY,GAIARATING	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres.	% moyen de femmes au sein du conseil d'administration

Pour plus d'information concernant les méthodologies de calcul des indicateurs de durabilité et sur notre démarche d'investisseur responsable, veuillez-vous référer aux documents disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables
Le label ISR de l'Etat français, est valable pour une durée limitée et est sujet à une réévaluation. Par ailleurs, son obtention par l'OPC ne signifie ni que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité ni que le label corresponde aux exigences des futures règles nationales ou européennes.

OBJECTIF EXTRA-FINANCIER DU PORTEFEUILLE

La démarche de gestion ISR du produit financier consiste à identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la société de gestion.

Cette analyse repose sur la philosophie GREaT, propre à la société de gestion, articulée autour des 4 piliers suivants :
- La Gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein des émetteurs (équilibre des pouvoirs, rémunération des dirigeants, ou encore éthique des affaires).
- La gestion durable des Ressources : ce pilier permet d'étudier les impacts environnementaux et la gestion du capital humain des émetteurs (qualité des conditions de travail et gestion des relations avec les fournisseurs).
- La transition économique et Energétique : ce pilier permet d'évaluer la stratégie des émetteurs en faveur de la transition énergétique (démarche de réduction des gaz à effet de serre et réponse aux enjeux de long terme).
- Le développement des Territoires : ce pilier permet d'analyser la stratégie des émetteurs en matière d'accès aux services de base.
Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières (MSCI ESG Research, Moody's ESG et EthiFinance Ratings).
La méthodologie mise en place permet de réduire les biais, notamment capitalistiques et sectoriels.

In fine, la société de gestion reste seule juge la qualité extra-financière d'un émetteur, qui est exprimée :
- Selon un score GREaT compris entre 1 et 10 – 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

Par ailleurs, la société de gestion applique des exclusions sectorielles et normatives visant à limiter l'investissement dans les émetteurs ayant des impacts négatifs trop importants. Nos listes d'exclusions sectorielles incluent certains émetteurs de secteurs controversés comme le tabac, les jeux d'argent, le charbon, le pétrole et le gaz, selon les critères définis par la société de gestion. Notre liste d'exclusion normative est construite sur la base d'analyses des controverses ou allégations ESG et identifie les cas de violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. En complément du socle commun d'exclusion de la société de gestion, les portefeuilles détenteurs du label ISR de l'Etat Français sont en conformité avec les exclusions obligatoires listées dans son référentiel.